

SEANCE DU JEUDI 2 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le vingt sept mai deux mil seize.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants : 15 Pour : 15

Étaient présents 13 MM. Claude MARTIAL – GALIDIE Lucette - Anne BERNARD – Valérie BROSSARD – Didier GUIGNARD - Marie-Hélène GENDREAU-BIDAN – Olivier MENERET – Dominique LABORDE – Karen PELLETAN - Bruno LEROUX – Alain PITON – Maria PEREIRA – Raphaël MAISTRE

Absents excusés: Mme Lyslaine HUTHER qui a donné procuration à Mme Valérie BROSSARD
M. Alain GERVAIS qui a donné procuration à M. Didier GUIGNARD

Secrétaire de séance : Mme Anne BERNARD a été élue à l'unanimité.

I. COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Il est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX

- 1) Le fauchage des bordures de voies se poursuit.
- 2) Les deux rateliers à vélo ont été installés. Un au portail de la Mairie et le second à l'arrière de l'école.
- 3) Sécurisation des abords de l'école

Proposition : le trottoir fera environ 2 mètres, avec des barrières espacées d'un mètre. La route sera ainsi plus large avec une bande résine au milieu. (6 mètres de voirie) et des places de parking matérialisées. Le passage piéton sera décalé, comme prévu. La partie végétalisée a été supprimée.

- 4) Aire de jeux

L'installation est en cours. Le Département nous aidera à hauteur de 30 %.

- 5) Passage à niveau

Les panneaux des passages à niveau sont à la charge de la commune. La SNCF a demandé à ce que quelques-uns soient changés. En échange, il a été demandé à la SNCF d'entretenir correctement les abords des passages à niveau.

III. AD'AP

Monsieur Guilbaud est revenu pour vérifier les estimatifs reçus.

IV. TEPOS

Suite à la réunion qu'il a organisée avec ses adjoints et Bruno Leroux, Mr le Maire expose ses réflexions sur l'étude du CRER concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.

Puis il demande à chaque conseiller de s'exprimer sur le sujet.

Après échanges et délibération il en ressort que :

- les toitures identifiées comme projets potentiels sont en bon état et certaines neuves. Les remanier ne se justifie pas.
- L'installation d'ombrières sur le parking de la salle polyvalente côté Avenue de la Libération ne satisfait pas esthétiquement.

Néanmoins, le Conseil Municipal décide (12 pour et 3 abstentions) de poursuivre le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente, côté rue de l'église et de solliciter l'assistance du CRER pour la réalisation de ce programme.

V. ACHAT TERRAIN

1) Mr Le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre de l'aménagement des abords de l'école, il a été émis le souhait d'acheter la parcelle AP 288, située à l'angle de la rue du château. Ce terrain de 35 m² sera destiné à recevoir les eaux pluviales du secteur. Dans cet objectif un courrier de proposition d'achat a été adressé aux propriétaires. Mais compte tenu de l'intérêt général de l'opération et de la superficie du terrain, ces derniers ont décidé de le céder gratuitement à la commune.

Le Conseil Municipal, remercie Mr et Mme GOUBIOUD Yvon et Sylvie pour ce don utile à la collectivité, qu'il accepte et décide donc, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle décrite ci-dessus.

2) PLU. Le dépôt a été fait le 13 mai à la sous-préfecture, et un avis a été publié dans un journal quelques jours après.

3) La SEMDAS doit étudier nos projets de lotissement en zone 1AUa afin de savoir quel prix nous ne devons pas dépasser pour l'achat des parcelles.

VI. DROIT DE PREEMPTION

Le conseil municipal ;

DECIDE d'instituer le droit de préemption sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) tel qu'elles figurent au plan local d'urbanisme et annexé à la présente délibération ;

PRECISE que le droit de préemption sera exercé par la commune ;

DONNE délégation à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour exercer le droit de préemption au nom de la commune ;

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VII. RELIURE ETAT CIVIL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains registres d'état civil sont abîmés du fait de leurs ancienneté et utilisation. La restauration de 2 registres s'impose :

- Registre Naissances, Mariages et Décès de 1892 à 1902
- Registre Naissances, Mariages et Décès de 1913 à 1922

Puis il précise que conformément à l'article 2321-2 du CGCT les frais de conservation des archives communales sont des dépenses obligatoires.

Ensuite il présente les devis qui ont fait l'objet d'un avis conforme des archives départementales

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De restaurer les registres ci-dessus dès cette année
- De retenir l'offre des Ets JEAN KOSMANN pour un montant de 710.00 € HT soit 852.00 € TTC.
- De solliciter une aide financière du Conseil Départemental pour ces registres de + 100 ans.

VIII. JEUX OLYMPIQUES 2024

L'Association des maires de France propose que notre commune soutienne la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques 2024. Le conseil donne son accord.

IX. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

1) CUMA

Alain Piton nous informe que l'on adhère à la CUMA pour la location de matériel, notamment un télescopique. Ayant acheté un chargeur nous n'aurions plus besoin de cette adhésion mais nous avons un engagement jusqu'à la fin de l'amortissement du matériel.

2) Croix-Rouge de Saintes-Jonzac

Une vesti-boutique a ouvert ses portes au 4 rue Sadi Carnot à Jonzac.

Elle est accessible à tout le monde pour acheter et chacun peut apporter des vêtements.

La Croix-Rouge propose également des formations de secourisme, de l'aide alimentaire, de l'accueil, écoute et orientation, un soutien aux personnes isolées, des braderies et brocantes. (Avec collecte à domicile en cas d'impossibilité de se déplacer).

3) Vide grenier

Le vide-grenier organisé par le comité des fêtes a été gâché par la pluie. Seuls les exposants qui étaient à l'intérieur de la salle Jean Moulin et de la Tisanerie sont restés.

Le comité des fêtes a cependant assuré la restauration comme prévu.

4) Orchestre Harmonie des jeunes de Vaudreuil

Un très beau concert a eu lieu à la salle polyvalente, organisé par Arts et Spectacles en Haute-Saintonge et le Comité des fêtes.

X. QUESTIONS DIVERSES

1) La Seugne en Canoë

Dans le cadre de l'encadrement par la CDC de la pratique du canoë sur la Seugne une signalétique sera posée tout le long de la rivière de St Germain de Lusignan à Pons. Des lieux d'embarquement, d'escale et de débarquement seront signalés. Un communiqué pour informer les propriétaires riverains de la Seugne est à afficher et à publier. Les personnes concernées par les accès aux berges ont déjà été contactées par la CDC et doivent signer une convention autorisant le passage des kayakistes.

2) Fête des voisins

La Fête des voisins aura lieu le 10 juin à 19h30, organisée par le Comité des Fêtes. L'apéritif est offert par la Mairie.

La séance est levée à 23h 30.